

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-01

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

- 1. Bienvenue par Monsieur le Maire**
- 2. Prise des présences**
- 3. Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
- 4. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2022 avec dispense de lecture**
- 6. Correspondance**
- 7. Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
- 8. Administration et affaires courantes**
 - 8.1 GRANULAB PLUS – Adjudication du contrat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena
 - 8.2 Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile
 - 8.3 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023

- 8.4 Carrefour jeunesse emploi – Trio Desjardins 2023 – Demande de participation 2023
- 8.5 SGMR – Point de dépôt et collecte des arbres de Noël
- 8.6 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 8.7 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 – 2023
- 8.8 Nomination du personnel administratif à différents postes
- 8.9 Autorisation d'émission d'une carte de crédit
- 8.10 Trans-Appel Inc. – Adhésion au transport adapté pour l'année 2023 et acceptation de la quote-part
- 8.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 592 – Règlement modifiant le règlement numéro 575 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation d'un secteur de la municipalité
- 8.12 Adoption d'une entente intermunicipale de loisirs et de culture
- 8.13 Délégation de pouvoir au directeur général – Entente intermunicipale de loisirs et culture
- 8.14 Autorisation pour une demande de subvention – Emploi été Canada 2023
- 8.15 Acceptation de l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – chemin Pease

9. Développement local et régional

10. Urbanisme

- 10.1 Adoption du règlement : Règlement No 591 modifiant le règlement numéro 446 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans la zone R1
- 10.2 Renouvellement – Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique
- 10.3 Demande de dérogation mineure lots 5 535 737, situé au 267, chemin Barr

11. Voirie

- 11.1 Octroi de contrat à Monsieur James Knowles pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

- 13.1 Séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2023 et l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
- 13.2 Club de soccer Celtic de Richmond – Remboursement de frais **(AJOUTÉ)**
- 13.3 Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale villes et municipalités **(AJOUTÉ)**

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2022 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 82 257,80 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 5 368,97 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 2 650 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Francis Malenfant

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 56,84 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-06

GRANULAB PLUS – Adjudication du contrat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des chemins Lockwood et Mulvena

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QU' un seul entrepreneur a proposé une offre de prix;

CONSIDÉRANT le règlement municipal portant sur la gestion contractuelle;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCORDER à « GRANULAB PLUS » le contrat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux du projet : « Réfection des chemins Lockwood et Mulvena », pour un montant de 23 046,74 \$ taxes comprises.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-07

Nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un coordonnateur municipal de la sécurité civile ainsi que son substitut;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur municipal de la sécurité civile et son substitut, le cas échéant, sont responsable du dossier de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité du Canton de Cleveland.

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NOMMER le directeur général de la municipalité du Canton de Cleveland, monsieur Martin Lessard, à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile pour les événements pouvant se produire sur le territoire de la municipalité du Canton de Cleveland.

DE NOMMER Monsieur Rémi-Mario Mayette, directeur général de la Ville de Richmond et coordonnateur des mesures d'urgence de l'Organisation intermunicipale de sécurité civile (OIMSC) de la région de Richmond en tant que substitut.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-08

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront à la salle du conseil au 292,

chemin de la Rivière à Canton de Cleveland :

CALENDRIER 2023

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

MOIS	DATE
Janvier	16 janvier 2023 à 19h30
Février	13 février 2023 à 19h30
Mars	6 mars 2023 à 19h30
Avril	3 avril 2023 à 19h30
Mai	1er mai 2023 à 19h30
Juin	5 juin 2023 à 19h30
Juillet	3 juillet 2023 à 19h30
Aout	14 aout 2023 à 19h30
Septembre	MARDI 5 septembre 2023 à 19h30
Octobre	2 octobre 2023 à 19h30
Novembre	6 novembre 2023 à 19h30
Décembre	4 décembre 2023 à 19h30

- Les séances du conseil municipal se tiennent le 1^{er} lundi de chaque mois.
- La séance du mois de janvier se tient le 3^e lundi, la séance du mois de février se tient le 2^e lundi et la séance du mois d'aout se tient le 2^e lundi
- Si le jour fixé pour une séance ordinaire est férié, la séance a lieu le jour ouvrable suivant.
- Lorsque le jour fixé pour une séance ordinaire échoit un jour déclaré férié par la Loi ou par le présent règlement, et que le jour ouvrable suivant constitue le premier jour non férié du mois, à l'exclusion du samedi et le dimanche, l'assemblée est alors reportée au lundi suivant.
- L'année d'une élection régulière, lorsqu'il y a scrutin, la séance ordinaire du conseil du premier lundi de novembre est déplacée au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.
- Lorsqu'une majorité des membres du conseil est en élection, il ne peut être tenu de séance ordinaire qu'après la *proclamation d'élus* d'un nombre suffisant d'entre eux établissant une majorité au sein du conseil.

QU'

un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale, conformément à la Loi qui régit la municipalité, ainsi que sur notre site internet et sur notre calendrier des événements.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-09

Carrefour jeunesse emploi – Trio Desjardins 2023 – Demande de participation 2023

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise la participation au Trio Desjardins 2023 avec un montant de 500 \$ à inscrire dans la liste des dons 2023 lors de l'adoption du budget 2023.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-10

SGMR – Point de dépôt et collecte des arbres de Noël

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland procède à une collecte porte-à-porte dans notre municipalité pour ramasser les arbres de Noël les 9 et 10 janvier 2023;

QUE les employés de voirie feront la collecte des sapins de Noël aux résidences de la municipalité durant ces 2 jours et les citoyens seront informés en décembre dans le journal de la municipalité « Le Jaseur », à savoir :

« Les sapins devront être déposés à l'entrée de leur cour au plus tard le mardi 10 janvier 2023 avant 7 h A.M. après cette date, les employés n'auront pas l'obligation de retourner sur place pour effectuer le ramassage, si lors de leur passage le sapin n'était pas déposé »

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise également un point de dépôt pour les sapins de Noël dans la cour de la municipalité, disponible jusqu'au 11 janvier 2023 avant 7h A.M., offert aussi aux citoyens des municipalités environnantes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-11

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 1er décembre 2022 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir :

- De 73 606,14 \$ comprenant les taxes 2022, les droits de mutation, permis;
- Ainsi qu'un montant à recevoir de 13 616,67 \$ pour l'année 2021.

Le greffier-trésorier confirme qu'un rappel sera envoyé en décembre à tous les propriétaires qui ont un compte à payer. Également, il confirme qu'au mois de décembre des lettres seront adressées spécifiquement aux propriétaires qui ont un compte à payer pour l'année 2021, pour les aviser du délai requis pour paiement avant d'être sur la liste des immeubles pour ventes pour non-paiement de taxes.

Le greffier-trésorier avise le conseil qu'une nouvelle liste sera remise à la séance du mois de février 2023 avec la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-12

Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 - 2023

CONSIDÉRANT la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la TECQ pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adopté la résolution 2022-10-21 le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier ses priorités;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 (dossier # 1142110) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

- QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.
- QUE** la Municipalité s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 (dossier # 1142110) ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

19h38 – Mme Audrey Mailhot, conseillère district no. 4, se retire des discussions et du vote en raison de son lien de parenté / proximité avec le contremaître de voirie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-13

Nomination du personnel administratif à différents postes

CONSIDÉRANT les responsabilités assumées par la municipalité;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE NOMMER :

- **M. Maxime Carrier**, Contremaître de voirie, aux titres de :
 - A. Personne responsable des mésententes (Art.36 L.C.M.)
 - B. Inspecteur en bâtiment : Chargé d'appliquer les règlements adoptés par la municipalité en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. À cette fin, il lui appartient d'emmètre les permis et certificats prévus par ces règlements.
 - C. Inspecteur en environnement : Chargé d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-14

Autorisation d'émission d'une carte de crédit

CONSIDÉRANT le départ de M. Éric Lavoie, directeur de la voirie;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins ainsi que l'autonomie requise par le service de la voirie;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE PROCÉDER** à l'annulation de la carte de crédit émise au nom de M. Éric Lavoie.
- D'AUTORISER** la Caisse Desjardins du Val-Saint-François à émettre une carte de crédit VISA Desjardins au nom de la municipalité du Canton de Cleveland avec une limite de crédit de 5 000 \$ pour Monsieur Maxime Carrier.
- D'AUTORISER** le directeur général à signer tous documents auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François aux fins de la présente résolution.

19h39 – Mme Audrey Mailhot réintègre les délibérations

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-15

Trans-Appel Inc. – Adhésion au transport adapté pour l'année 2023 et acceptation de la quote-part

- CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité du Canton de Cleveland désirent offrir le service de transport adapté à sa population;
- CONSIDÉRANT QUE** pour donner ce service, la municipalité du Canton de Cleveland doit désigner l'organisme mandataire pour le service de transport adapté;

DANS LES CIRCONSTANCES,

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente.
- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc., l'organisation du service de transport adapté.
- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2022 et de payer la quote-part établie à 4.44 \$ par personne pour un montant total de 6 988,56 \$.
- QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2023 : 4,00 \$ pour un déplacement local, 9,00 \$ pour un déplacement hors territoire (Sherbrooke).
- DE CONFIRMER** auprès de l'organisme Trans-Appel Inc. que la municipalité du Canton de Cleveland accepte les prévisions budgétaires 2023.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-16

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 592 – Règlement modifiant le règlement numéro 575 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation d'un secteur de la municipalité

Monsieur Daniel Braün, conseiller

DONNE avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 592 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 575 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation d'un secteur de la municipalité* sera adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 592 – Règlement modifiant le règlement numéro 575 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation d'un secteur de la municipalité est déposé.**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-17

Adoption d'une entente intermunicipale de loisirs et culture

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C 19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (c.C-27.1) pour conclure une entente relative aux loisirs et à la culture avec la municipalité du Canton de Melbourne et la Ville de Richmond ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle est expirée depuis le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE sur une base d'équité, les municipalités parties à l'entente ont convenu des modalités d'application visant à favoriser une meilleure accessibilité aux services et infrastructures de loisirs et culturels.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland approuve la nouvelle entente relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Richmond et le Canton de Melbourne;

QUE le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture 2023-2025.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-18

Délégation de pouvoir au directeur général – Entente intermunicipale de loisirs et culture

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture a été conclue avec

la Ville de Richmond et la municipalité du Canton de Melbourne;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit la création d'un *Comité intermunicipal de loisirs*;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité sera formé des directeurs généraux des municipalités parties à l'entente ainsi que du directeur des loisirs de la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente intermunicipale confie un mandat clair aux directeurs généraux concernant l'administration d'un Fonds de support aux organismes de loisirs, dont, notamment, de déterminer les critères d'admissibilités audit Fonds ainsi que les modalités de versement de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE DÉLÉGUER le directeur général de la municipalité du Canton de Cleveland, M. Martin Lessard, au *Comité intermunicipal de loisirs* avec pleins pouvoirs d'agir conformément à l'Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-19

Autorisation pour une demande de subvention – Emploi été Canada 2023

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la municipalité d'engager des étudiants pour le service de voiries et des parcs ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à déposer une demande de subvention pour une subvention salariale reliée à un emploi étudiant auprès du Gouvernement du Canada – Emploi été Canada (EEC) 2023.

QUE la municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif au dépôt de ladite demande.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-20

Acceptation de l'offre de services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – chemin Pease

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue dans le cadre du projet de réfection du chemin Pease ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- DE CONFIRMER** auprès de la FQM l'acceptation de l'offre présentée.
- D'AUTORISER** le directeur général, M. Martin Lessard, à négocier et à signer tous les documents relatifs à cette offre de services.
- D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

RÈGLEMENT NUMÉRO 591

Adoption du règlement No 591 : Règlement modifiant le règlement numéro 446 intitulé règlement de zonage, concernant les usages autorisés dans la zone R1

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande afin de permettre les résidences bi familiales dans la zone R1, sur le chemin Durocher ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil est favorable à permettre cet usage dans la zone R1;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion et la présentation du premier projet de règlement ont été donnés par la conseillère, madame Audrey Mailhot, à la séance régulière du conseil tenu le 3 octobre 2022;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 novembre 2022 dernier sur le projet de règlement numéro 591;
- CONSIDÉRANT QUE** le second projet de règlement numéro 591, sans changement, a été adopté par le conseiller, monsieur Fernand Leclerc, à la séance du 7 novembre 2022;

POUR CES MOTIFS,

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** le règlement numéro 591 soit adopté sans changements et avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-22

MRC du Val-Saint-François – Renouvellement de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique

- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une

période d'un an soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cleveland désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : 50 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité du Canton de Cleveland réserve un montant de 2 200 \$ pour l'année 2023 selon la répartition suivante : 38 heures pour la ressource rédaction et support-conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

19h48 – M. Charles Brochu, conseiller district no. 6, se retire des discussions et du vote en raison de son lien de parenté avec la propriétaire du 267, chemin Barr.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-23

Demande de dérogation mineure lots 5 535 737, situé au 267, chemin Barr

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée le 31 octobre 2022 par Francine St-Laurent ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est à l'effet d'autoriser un frontage sur le lot projeté 5 535 737 partie à 14.95 mètres ;

ATTENDU QUE le projet est de détacher une résidence existante d'un lot boisé sur une superficie de 5000 m²;

ATTENDU QUE le frontage minimal exigée dans le règlement de lotissement de la municipalité du canton de Cleveland no. 448 est de 50 mètres ;

ATTENDU QUE la dérogation est de 35.05 mètres à l'effet de permettre la création du lot ;

ATTENDU QUE la demande respecte toutes les autres dispositions de règlement de lotissement en vigueur

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accorder la dérogation mineure ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le frontage du lot 5 535 737 partie à 14.95 mètres, et ce, sans conditions.

19h49 – M. Charles Brochu réintègre les délibérations

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-24

Octroi de contrat à Monsieur James Knowles pour les travaux de déneigement sur le chemin Knowles

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat pour le déneigement du chemin Knowles pour l'année 2022-2023 soit adjugé au prix de 2 000 \$, taxes incluses à Monsieur James Knowles;

QUE les paiements pour ces travaux soient autorisés à être versés aux dates suivantes :

15 décembre 2022	1 000 \$
18 mai 2023	1 000 \$

INFORMATION NUMÉRO 2022-12-25

Séance extraordinaire portant sur l'adoption des prévisions budgétaires 2023 et l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2023 -2024 -2025

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la municipalité du Canton de Cleveland pour le prochain exercice financier, ainsi que l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 se tiendra le 12 décembre 2022 à 17h00 à la salle du conseil située au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland.

Un avis public a déjà été publié, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-26

Club de soccer Celtic de Richmond – Remboursement de frais

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Celtic de Richmond pour le remboursement de frais de 5 595.02 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland souhaite s'arrimer avec la décision de la Ville de Richmond que soit remboursée la moitié de la somme demandée par le Club de soccer Celtic de Richmond;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte le remboursement de sa part de la moitié du montant demandé (2 797,51 \$) au prorata des populations de la Ville de Richmond, de la municipalité du Canton de Melbourne et de la municipalité du Canton de Cleveland.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-27

Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2022 - 2023

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland appuie l'Association pulmonaire du Québec en participant à la campagne provinciale villes et municipalités contre le radon 2022-2023 en sensibilisant ses citoyens via le journal municipal « Le Jaseur », le site internet et la page Facebook de la municipalité.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 5 décembre 2022.

Aucune question n'a été reçue.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-12-28

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h05.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 6e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier